



**DELIBERATION N° 24/159 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'ORGANISATION DE LA SEMAINE "INGRANDÀ BÈ" DE MARS
2025**

**CHÌ APPROVA L'URGANISAZIONE DI A SETTIMANA "INGRANDÀ BÈ" DI
MARZU DI U 2025**

REUNION DU 27 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept novembre, la Commission Permanente, convoquée le 19 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Valérie BOZZI à M. Georges MELA
M. Romain COLONNA à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Marie-Anne PIERI à M. Jean-Martin MONDOLONI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice

2024,

- VU** la délibération n° 24/099 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2024 approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** l'arrêté n° 23/877 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 5 décembre 2023 portant sur l'affectation globale de crédits du programme 5213 - Protection maternelle et infantile,
- VU** le projet porté par la Direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE l'organisation d'une semaine d'actions en 2025 intitulée : Settimana ingrandà bè : « encore ! jouer à l'infini », et

AUTORISE, pour cette manifestation, l'imputation d'un crédit de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros sur le budget de la Collectivité de Corse (programme 5213 - chapitre 934 - fonction 411 - compte 6185).
Les recettes afférentes seront affectées au programme 5213 - chapitre 934 - fonction 411 - compte 74718.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes relatifs à l'organisation de l'évènement présenté, notamment la convention de partenariat et de financement et les courriers afférents à la communication et à l'information.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 27 novembre 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', with a horizontal line extending to the right from the bottom of the signature.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 27 NOVEMBRE 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**URGANISAZIONE DI A SETTIMANA "INGRANDÀ BÈ" DI
MARZU DI U 2025**

**ORGANISATION DE LA SEMAINE "INGRANDÀ BÈ" DE
MARS 2025**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse déploie depuis avril 2022 sa feuille de route afin d'organiser une approche de santé qui intègre et promeut une approche systémique et unifiée de la santé humaine, animale et environnementale.

L'objectif poursuivi, exigeant et ambitieux, est d'améliorer la santé et le bien-être des habitants de Corse en agissant sur les déterminants de santé individuels (comportements, style de vie, connaissances,) et environnementaux (social, professionnel, accès aux ressources, logement).

Dans la poursuite de cet objectif, la Collectivité de Corse s'est engagée depuis sa création dans la promotion de la santé au cours des 1 000 premiers jours de l'enfant au travers d'actions transversales : dans l'organisation d'actions de développement des compétences psychosociales dans tous les lieux et à tous les âges de la vie, et dans une expérimentation pour la création di a casa zitellina, permettant un accès aux soins pour les enfants de 6 à 11 ans.

C'est spécifiquement dans cet objectif que la Collectivité de Corse organise chaque année la « settimana ingrandà bè » afin de renforcer les liens entre les familles, les professionnels et les collectivités, en favorisant la co-construction d'initiatives locales qui soutiennent l'inclusion et la cohésion sociale. En unissant tous ces acteurs, elle permet de promouvoir une approche collaborative centrée sur le bien-être des enfants de la naissance à 6 ans.

Afin d'amplifier encore cette démarche, le choix a été fait cette année de s'associer à la « semaine nationale de la petite enfance » qui a lieu du 15 au 22 di u marzu di u 2025, dont le thème est « Encore ! Jouer à l'infini » : cette démarche permet à la fois d'être en adéquation avec les thèmes portés par les services depuis 2023, mais en même temps offrir une meilleure visibilité en communication pour les familles et les partenaires.

« Encore c'est le mot des tout-petits ! Il est rare qu'un adulte s'exclame « encore ! » en tapant dans les mains et en sautillant d'un plaisir anticipé. Généralement, le « encore ! » de l'adulte est empreint de lassitude ou de désapprobation...Car entre l'adulte et l'enfant, le « encore » n'est pas du tout lié aux mêmes propriétés. L'adulte associe le besoin de recommencer à la sensation de plaisir éprouvé. L'enfant, lui, l'associe à un besoin impérieux de recommencer et de nourrir son incroyable foisonnement de synapses, dans un cerveau tellement différent de celui des adultes qui ne le comprennent pas toujours. »

Il vous est proposé de reconduire en 2025 une semaine d'actions telles que proposées par l'ensemble des équipes PMI depuis 2021 : « a settimana ingrandà

bè » en partenariat avec la direction de la culture et déployée sur l'ensemble du territoire insulaire.

Cette semaine sera émaillée de conférences, de débats, d'exposition « mais qu'est-ce qui se passe dans sa petite tête ? », d'interventions de développement des compétences psychosociales au sein de café - parents ou d'ateliers transgénérationnels, des ateliers lectures, jeux avec les médiathèques, des visites pour les enfants scolarisés ... Les actions sont multiples, variées, et touchent l'ensemble des enfants de 0 à 12 ans et sont déployées sur l'ensemble du territoire.

L'organisation de ces journées privilégiera la transversalité au sein de la Collectivité avec les directions de la culture et de la langue Corse, de la communication, des moyens généraux, de la jeunesse.

Des partenariats humains et matériels sont engagés avec les municipalités volontaires, les deux caisses d'allocations familiales et un grand nombre d'associations.

Les dépenses liées à ces événements se monteront au maximum à 20 000 € : location de salles, achat de matériels et d'objets de publicité, défraiements des intervenants.

Elles seront imputées au programme 5213 - chapitre 934 - fonction 411 - compte 6185. Les recettes afférentes seront affectées au programme 5213 - chapitre 934 - fonction 411 - compte 74718.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'autoriser, dans le cadre de la semaine « Ingrandà bè », l'organisation d'événements et d'activités en mars 2025,
- D'approuver les dépenses liées à l'organisation de cet événement,
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à venir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.